

AR Prefecture

046-214601767-20250916-2025-09-49-DE
Reçu le 19/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,
Séance du 16 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 08
Votants 10
Absents 04

Date de la convocation :
08 septembre 2025
Date d'affichage :
08 septembre 2025

OBJET :

Délibération N° 2025-09-49

Etude pré-opérationnelle
habitat du Grand-
Figeac-orientation

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 19/09/2025
Et publication ou notification
Du 19/09/2025

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-cinq le seize du mois de septembre à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mézy Amandine- Soulier Bruno - Verbigué Laurie.

Absents : Gallineau Sébastien a donné pouvoir à Coldefy Jacques - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Belin Jérôme - Mejecaze Jean-Paul - Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Martinez Dimitri.

Il est exposé que le Grand-Figeac a lancé une étude pré-opérationnelle pour faire le bilan des Opérations Programmées 2021-2025 en termes d'habitat (OPAH et PIG), avec la volonté d'assurer la continuité de leurs actions et leurs adaptations aux nouvelles dispositions de l'ANAH. Ainsi, la Commune de Livernon et le Grand Figeac examinent les conditions de poursuite de leurs interventions en matière d'amélioration de l'habitat pour répondre aux besoins des habitants actuels (adaptation du logement à la perte d'autonomie, amélioration énergétique du logement et lutte contre l'habitat indigne), mais aussi pour favoriser l'accueil de nouvelles populations sur la commune. L'étude en cours propose, en complément du Pacte Territorial qui va couvrir l'ensemble du Grand-Figeac, de mettre en place soit une OPAH-RU, soit des actions renforcées sur certains périmètres.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'amender les aides de l'ANAH et du Grand-Figeac pour les dossiers présentés sur l'ensemble de la Commune (un règlement précisant les modalités de traitement sera présenté ultérieurement), et de prévoir le budget nécessaire sur les principes et les objectifs suivants dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov :

Propriétaires occupants			
Thématiques	Ma Prime logement décent	Ma Prime Adapt	Ma Prim' Rénov' parcours accompagné
Conditions	Revenus modestes et très modestes (ANAH)	Revenus modestes et très modestes (ANAH)	Revenus modestes et très modestes (ANAH)
Montant de l'aide	Prime de 3 000€	Prime de 500€	Prime de 3 000€ si atteinte de l'étiquette A ou B
Objectifs	2	8	3
Budget pour l'atteinte des objectifs	6 000€	4 000€	9 000€

Publié le : 19/09/2025 16:11 (Europe/Paris)
Par : Maire de Livernon
https://www.livernon.fr/documents_administratifs/40120



AR Prefecture

046-214601767-20250916-2025_09_49-DE
Reçu le 19/09/2025

Budget pour l'atteinte des objectifs

Durée de l'opération	Par an
19 000€	3 800 €

Il est précisé que le montant des primes pourra être réajusté tout au long de l'opération en fonction des résultats annuels de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place, à compter du 01 janvier 2026, et pour la durée de l'opération (2026-2030), sur l'ensemble du territoire communal, les aides complémentaires aux actions du Grand Figeac mentionnées ci-dessus. Dès lors qu'ils percevront des aides de l'ANAH, ces aides concerneront les propriétaires occupants. Le règlement d'attribution des aides sera délibéré ultérieurement ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'atteinte des objectifs mentionnés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés aux aides mentionnées, ainsi que tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jacques COLDEFY

